



## **ACTE D'AUTORISATION**

Amendement d'une autorisation nationale

Le Ministre de l'Environnement décide:

### §1. Le meta SPC:

**Oxybio - famille de produits - META SPC 1** est autorisé conformément à l'article 48 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 20/01/2032. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

INTERGAZ & SERVICES

Numéro BCE: /

38 AV DU GENERAL DE GAULLE 0

FR 64000 Pau

- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:

- o Oxybio-L12

- Numéro d'autorisation du meta SPC: BE2020-0038-01-00

- Utilisateur autorisé: Uniquement pour les professionnels

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:

- o AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Peroxyde d'hydrogene (CAS 7722-84-1 ): 12% - 12%
--

- Type de produit et usage en vue duquel le meta SPC est autorisé:

2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
---

Désinfection de la pièce (diffusion aérienne)
---

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 24

mois

- Organismes cibles:
  - o Bactéries
  - o Levures
  - o Moisissure
  - o Bactériophages
  - o Mycobacterium tuberculosis
  - o Bactérie sporulante

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricants Oxybio - famille de produits - META SPC 1:

MEXEL INDUSTRIES SAS, FR  
VWR INTERNATIONAL, BE

- Fabricants Peroxyde d'hydrogene (CAS 7722-84-1):

ARKEMA GMBH, DE  
ARKEMA FRANCE, FR  
SOLVAY CHIMIE, BE

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Oxybio - Famille de produits, avec le numéro d'autorisation BE2020-0038-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS:

Code H	Classe et catégorie
H272	Liquide comburant - catégorie 2
H290	Substance ou mélange corrosif pour les métaux - catégorie 1
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1

§5. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41

du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des 1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et 2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Professionnel	Grand public
Peau	Combinaison	Dans les cas où le retour dans la pièce est nécessaire avant qu'une ventilation suffisante n'ait eu lieu	EN 13034: 2005+A1: 2009	Oui	Non
Peau	Combinaison	Dans les cas où le retour dans la pièce est nécessaire avant qu'une ventilation suffisante n'ait eu lieu	EN 14605: 2005+A1: 2009	Oui	Non
Yeux	Lunettes de protection	Portez une protection oculaire ou faciale lors de la manipulation des bouteilles, des conteneurs et des tuyaux d'alimentation	EN 166: 2001	Oui	Non
Respiration	Autre	Dans les cas où le retour dans la	Autre	Oui	Non



Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Professionnel	Grand public
		pièce est nécessaire avant qu'une ventilation suffisante n'ait eu lieu. Filtre combiné: NO-P3			
Mains	Gants	Dans les cas où le retour dans la pièce est nécessaire avant qu'une ventilation suffisante n'ait eu lieu	EN 374-1: 2016	Oui	Non

Bruxelles,  
Autorisation nationale, le 27/01/2022

Amendement d'une autorisation nationale,

POUR LE MIISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 11/02/2022